Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie Nice

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Le Recteur de l'académie de Nice,
Chancelier des universités

à

Messieurs les Directeurs Académiques des Services départementaux de l'Education Nationale des Alpes-Maritimes et du Var
Madame la Présidente de l'Université de Nice Sophia-Antipolis
Monsieur le Président de l'Université du Sud Toulon-Var
Monsieur le Chef du Service académique d'Information et d'Orientation
Monsieur le Délégué régional de l'ONISEP
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO

RECTORAT

Pôle des Ressources Humaines

Service de la Gestion individuelle et collective des Personnels Enseignants

Chef de Service
Fabrice PASCAL

Adjointe au Chef de Service
Michèle GRINDA

Affaire suivie par :
Mme Alexandra PIETRI
Tél : 04 92 15 46 61
Mél :alexandra.pietri@ac-nice.fr

Fax : 04 93 53 70 68
Mél : sgpe@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Nice, le 19 décembre 2014

Objet : Accès au grade de Directeur de Centre d'Information et d'Orientation. Tableau d'avancement.

Références réglementaires : - Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 modifié
Pièces jointes : - Annexe n°1 : éléments du barème.
- Fiche de candidature.

La présente note de service a pour objet de fixer les règles applicables à l'accès au grade de directeur de centre d'information et d'orientation (DCIO).

I - CONDITIONS DE RECEVABILITE DES CANDIDATURES

Conformément aux dispositions de l'article 16 du décret n° 91-290 du 20 mars 1991, peuvent postuler au grade de DCIO, les Conseillers d'Orientation Psychologues ayant atteint au moins le 7ème échelon de leur grade au 31/12/2014.
Les personnels souhaitant accéder au grade de DCIO doivent être en position :

- d'activité (y compris en CLM ou CLD, mise à disposition d'une autre administration ou d'un organisme au titre de l'article 41 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) ;
- de détachement.

II - APPEL A CANDIDATURE

➢ Les personnels concernés en activité dans l'académie devront se porter candidat en utilisant la fiche de candidature ci-jointe adressée à l'ensemble des établissements concernés, et téléchargeable par Internet : http://www.education.gouv.fr/pid61/siap-systeme-information-aide-pour-les-promotions.html.

Cet imprimé, dûment complété, sera signé par l'intéressé et son supérieur hiérarchique direct qui donnera son avis sur cette candidature. Cette fiche devra également être accompagnée d'une lettre de motivation de deux pages maximum, faisant apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les compétences acquises, les aptitudes, les motivations qui le conduisent à présenter sa candidature.
Il pourra utilement joindre à son dossier de candidature un curriculum vitae faisant apparaitre les actions de formations qu'il a menées durant les cinq dernières années.
Par ailleurs, dans le souci d'un meilleur accompagnement des personnels postulant au grade de DCIO, ces derniers sont invités à rencontrer l'IEN/IO de leur département et/ou leur DCIO.

L'ensemble des documents accompagnés de 2 enveloppes timbrées format A4 devra parvenir au Rectorat S.G.P.E. — Gestion individuelle et collective au plus tard pour le 19/01/2015

➢ Les personnels détachés dans l'enseignement supérieur, auprès d'une administration ou auprès d'un organisme implanté en France, ainsi que les personnels mis à disposition devront utiliser un imprimé papier, mis à leur disposition par les administrations de tutelle ou téléchargeable via SIAP. L'imprimé complété et signé accompagné de la lettre de motivation devront être transmis au Ministère de l'Education Nationale, DGRH B2-3 ; 72, rue Regnault - 75243 PARIS CEDEX 13, au plus tard pour le 19/01/2015.

III – L'EXAMEN DES CANDIDATURES

Un classement académique des candidatures par ordre de mérite sera établi après avis de la commission administrative paritaire académique.
Les candidatures seront examinées au vu des avis du chef du service académique d'information et d'orientation, des directeurs de centre d'information et d'orientation concernés, des inspecteurs de l'Education Nationale « information et orientation » et de l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional « établissement et vie scolaire ».
En outre, pourront être pris en compte les éléments d'appréciation figurant au dossier administratif des intéressés, en particulier les rapports d'inspection et les notes attribuées.

Afin que le critère relatif aux actions de formation en qualité de formateur puisse être pris en compte dans le classement académique, les candidats pourront utilement joindre à leur dossier un curriculum vitae retraçant les actions de formations durant les cinq dernières années.

Les délais impartis étant très courts, je vous serais reconnaissant d'assurer, dès réception, la plus large diffusion de cette circulaire auprès des personnels concernés, y compris ceux qui seraient momentanément absents.

Pour le Recteur et par délégation
Le Directeur des Ressources Humaines Adjoint

Christian PEIFFERT

académie Nice

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE N°1

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE DCIO

ELEMENTS DE BAREME

A) ancienneté d'échelon et valeur professionnelle

➢ Ancienneté d'échelon (acquise au 31/12/2014) → 1 point par échelon

➢ Valeur professionnelle : note sur 20 détenue au 31 août 2014 x 2

B) aptitude aux fonctions d'animation et de coordination et situations spécifiques

➢ Aptitude aux fonctions d'animation et de coordination :

- aptitude à encadrer une équipe, sens du travail en équipe, disponibilité (30 points maximum)
- aptitude à la négociation, ouverture d'esprit et capacité d'expertise (30 points maximum)

➢ Situations spécifiques :

- participation en qualité de formateur *à des actions de formation en faveur de personnels de l'Education Nationale et/ou en lien avec les partenaires directs du système éducatif (10 points maximum).*
- pour les personnels ayant fait ou faisant fonction de DCIO, de Directeur adjoint à la délégation régionale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions, d'IEN-IO pendant 1 an au moins ou exerçant ces fonctions depuis le 1er septembre 2014 pour l'année scolaire complète (5 points maximum).

RECTORAT

Pôle des Ressources Humaines

Service de la Gestion individuelle et collective des Personnels Enseignants

Chef de Service
Fabrice PASCAL

Adjointe au Chef de Service
Michèle GRINDA

Affaire suivie par :
Mme Alexandra PIETRI
Tél : 04 92 15 46 61
Mél : alexandra.pietri@ac-nice.fr

Fax : 04 93 53 70 68
Mél : sgpe@ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Direction générale des ressources humaines

ANNEE SCOLAIRE 2015-2016 TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE DIRECTEUR DE CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	ACADEMIE OU SERVICE

I - SITUATION ACTUELLE

NOM D'USAGE: NOM DE FAMILLE :

Prénoms : Date de naissance :

N° identifiant EN (NUMEN) :

Adresse personnelle :

N° tél portable :

Courriel personnel :

Adresse administrative :

N° tél :

CADRE RESERVE A L'AUTORITE RESPONSABLE *(toutes les cases doivent impérativement être renseignées)*

II - SITUATION ADMINISTRATIVE

ECHELON au 31 décembre 2014 : [ ]

NOTE au 31 août 2014 : [ ]

1) Aptitude aux fonctions d'animation et de coordination :

- aptitude du candidat à encadrer une équipe, sens du travail en équipe, disponibilité : [ ]
- aptitude à la négociation, ouverture d'esprit, capacité d'expertise : [ ]

2) Situations spécifiques :

- participation à des actions de formateur : [ ]

- COP faisant fonction de DCIO, ou de directeur adjoint de DRONISEP,ou d'IEN-IO pendant au moins un an (les COP faisant fonction de DCIO au 1er septembre de l'année scolaire en cours, dès lors qu'ils ont été nommés pour une année pleine peuvent bénéficier de cette bonification) .. [ ]

TOTAL [ ]

Je m'engage à accepter le poste qui me sera attribué, en cas de nomination au grade de directeur de centre d'information et d'orientation pour l'année 2015.

Fait à , le

Signature du candidat

NB : joignez impérativement deux grandes enveloppes (format 16 x 23 cm) à votre adresse personnelle.

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale « information et orientation » porté sur le dossier de candidature :	Appréciation littérale de l'IA-IPR « établissement et vie scolaire »:

Visa du recteur ou du vice recteur, ou de l'autorité responsable si l'agent n'exerce pas dans un service d'orientation

Fait à , le

Signature